

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAVELOT

Jeudi 13 Octobre 2016 à 18 h 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Jeudi 13 Octobre 2016 à 18 h15** à la **Mairie de Chavelot**, sous la présidence de **Monsieur Paul RAFFEL**, Maire.

La convocation a été adressée le **Vendredi 07 Octobre 2016** avec l'ordre de jour suivant :

- 1 - Approbation du Procès-Verbal du Mardi 05 Juillet 2016
- 2 - Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
- 3 - Point sur les travaux
- 4 - Entreprise BARRIERE – Transfert de voirie dans le domaine public communal
- 5 - Entreprise BARRIERE – Transfert de voirie : Autorisation de l'acte administratif
- 6 - Personnel communal – Modification de la durée de travail
- 7 - Régie de recettes - Extension
- 8 - Budget Principal M14 – Décision Modificative
- 9 - Parcelle forestière 12 - Mise en affouage
- 10 - Parcelles présumées sans maître
- 11 - Enquête publique SICOVAD à Golbey
- 12 - Tarif périscolaire pour dépassement d'horaire
- 13 - Questions diverses

Sont présents : **Messieurs ALLAIN FERINA
LAMBERT MAURICE THOMAS
Mesdames FORLER JACQUOT M. JACQUOT N.
KURTZMANN LEMOINE MAURICE J**

Sont excusés : **Madame EDEL et Messieurs BRICE et PREVOT**

Procurations : **Monsieur PREVOT a donné procuration à Monsieur THOMAS.**

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13
Le Quorum étant atteint,

Madame Jennifer MAURICE a été élue secrétaire de séance

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU MARDI 05 JUILLET 2016

Le procès-verbal de la séance du Mardi 05 Juillet 2016 est approuvé à l'unanimité, en notant toutefois une erreur dans la mutuelle cantonale. En effet, il s'agit de la MTRL et non pas MTML.

2. DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

☞ **Droit de préemption** : Monsieur RAFFEL n'exerce pas le droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- ⇒ Appartement appartenant à M. AYVAZ Turgay, 7 rue des Marronniers
- ⇒ Appartement appartenant à M. KISLIG Tristan et Mme KONJUHI Zylfige, 84 rue des Marronniers
- ⇒ Appartement appartenant à M. PETITDEMANGE Henri et Mme SAINT-DIZIER Denise, 82A rue des Marronniers
- ⇒ Immeuble appartenant à la SCI L'ALSACIENNE, 15 rue d'Alace
- ⇒ Maison appartenant à M. et Mme DEMANGEON Christian, 20 rue de Lorraine

3. POINT SUR LES TRAVAUX

- relatés par Monsieur Claude THOMAS

☞ **Travaux réalisés** :

- ⇒ Abaissement du plafond de la classe de CP et remplacement des luminaires par des appareils à led
- ⇒ Remplacement de 3 baies vitrées de la garderie à l'Ecole Maternelle

- ⇒ Installation d'une liaison filaire Internet à l'Ecole Maternelle et dans 2 classes de l'Ecole Primaire
- ⇒ Réfection de la peinture des totems de La Fougère et de La Cobrelle
- ⇒ Réfection de la peinture des arceaux du Rond Point de Chavelot
- ⇒ Reprise du gravillonnage Place de la République
- ⇒ Réalisation d'un PATA (Pointe A Temps Automatique : gravillonnage refait par un seul véhicule) sur une portion de la rue des Marronniers afin d'assurer l'étanchéité de la bande de roulement
- ⇒ Suppression de fuites d'eau potable sur canalisations et branchements rues des Tilleuls, des Sorbiers, des Hameaux, de la Marseille et au Clos des Mésanges
- ⇒ Remplacement d'un chauffe eau dans un logement communal 4 rue de la Marseille

☞ **Travaux en cours :**

- ⇒ Lasurage des volets de la Mairie
- ⇒ Réfection d'une douche dans un logement communal 3 rue d'Alsace
- ⇒ Installation d'un tableau interactif dans une classe de l'Ecole Primaire (classe de Mme PHILIPPE)

☞ **Travaux à venir :**

- ⇒ Création d'un espace en enrobé devant l'Eglise, du côté des escaliers
- ⇒ Création d'un plateau à l'intersection des rues des Marronniers et des Cèdres Bleus
- ⇒ Fauchage des bas côtés des rues de Lorraine, d'Alsace, d'Epinal, RD166a, et le prolongement de la rue du Cimetière et entrée de la forêt

Monsieur Francis ALLAIN demande que l'on prévoit des portes anti-feu à l'étage de la Mairie.

4. ENTREPRISE BARRIERE: TRANSFERT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur RAFFEL explique que la voirie rue du Pré Droué, plus précisément le Pré Droué III, est divisée en plusieurs parcelles permettant l'accès du rond point en face de La Cobrelle jusqu'aux Nouveaux Dock. Cette voirie, d'une longueur de 415 mètres, appartient aux Etablissements BARRIERE qui proposent de les céder à la Commune de Chavelot pour l'Euro symbolique.

Le Conseil Municipal **décide** d'acquérir ces parcelles pour l'**Euro symbolique**. Celles-ci seront intégrées dans le **domaine public communal** et seront affectée à un **usage de voirie communale**.

5. ENTREPRISE BARRIERE: TRANSFERT DE VOIRIE - AUTORISATION DE L'ACTE ADMINISTRATIF

Suite au point précédent, Monsieur RAFFEL propose d'acter le transfert de voirie dans le domaine public communal par acte administratif.

Le Conseil Municipal **autorise** le Maire à établir et signer l'acte administratif à intervenir.

6. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE LA DURÉE DE TRAVAIL

Le Maire informe l'assemblée délibérante de la demande écrite de Madame Renée HOUVION, agent communal affectée à la cantine et à l'entretien des locaux, de réduire son temps de travail pour des raisons de santé.

Le Conseil Municipal **accepte la réduction du temps de travail hebdomadaire** de Madame Renée HOUVION, **passant de 32 à 28 heures**.

7. RÉGIE DE RECETTES - EXTENSION

Monsieur RAFFEL propose d'étendre la régie de recettes à de nouvelles activités : la **ludothèque** et le **foyer des jeunes** (projets en cours).

Après discussion, les conseillers municipaux demandent à ce qu'un groupe de travail soit mis en place afin qu'une réflexion soit menée pour la création de ces nouvelles activités

Ceci étant, le Conseil Municipal **décide** toutefois d'**étendre la régie de recettes** à l'encaissement de la **Ludothèque** et au **Foyer des Jeunes**.

8. BUDGET PRINCIPAL M14 – DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur RAFFEL rend compte de l'avancement des dossiers **Ravalement de façades**. Il précise que de nombreuses demandes ont été déposées en Mairie et que les travaux ont été réalisés. En revanche, afin de les satisfaire, il est nécessaire d'abonder l'article 20422. Il propose de prendre des crédits dans les travaux initialement prévus rue de l'Ecluse car ceux-ci ne seront pas réalisés cette année. En effet, le diagnostic du réseau d'eau étant engagé, des travaux sur les canalisations seront sans doute nécessaires avant d'exécuter ceux de la voirie.

D'autre part, une insuffisance de crédits est constatée à l'article 678 Autres charges exceptionnelles. En effet, les **candélabres et autres matériaux accidentés** sont crédités sur cet article budgétaire.

Le Conseil Municipal **décide** de faire des **transferts de crédits** d'article à article au Budget Primitif communal 2016.

9. PARCELLE FORESTIÈRE 12 – MISE EN AFFOUAGE

Monsieur THOMAS explique que les chavelotais ont toujours eu des lots de bois de chauffage en cession. Il explique ensuite la différence entre affouage et cession. Lorsqu'il s'agit de cession, l'ONF gère en totalité les parcelles de bois jusqu'à la constatation de factures. En revanche, l'affouage est géré en totalité par la Commune.

Il propose de mettre en **affouage** la **parcelle 12**. L'ONF marque les arbres et la Commune constitue les lots, procède au tirage au sort, veille à la sécurité, constate les stères réalisés et établit les factures. De plus, 3 garants parmi les affouagistes doivent se porter volontaires pour être responsables de l'affouage de la parcelle 12. Messieurs MONMESSIN Jean-Claude, MICARD Olivier et THOMAS Claude ont répondu favorablement.

Le Conseil Municipal **décide** de **mettre en affouage** la **parcelle de forêt n°12** et **fixe le prix du stère à 13 €**.

10. PARCELLES PRÉSUMÉES SANS MAITRE

Monsieur RAFFEL porte à la connaissance de l'assemblée l'arrêté préfectoral du 14 Mars 2016 relatif aux immeubles susceptibles d'être

présupposés sans maître sur le territoire de Chavelot, au lieu-dit Le Chenevi, et notamment la parcelle AH17 d'une superficie de 497 m². Suite à l'affichage de cet arrêté, personne ne s'étant manifesté en qualité de propriétaire, il propose de l'intégrer dans le domaine public communal. Le Conseil Municipal **décide d'incorporer la parcelle AH17 dans le domaine communal.**

11. ENQUETE PUBLIQUE SICOVAD A GOLBEY

Monsieur Christian FERINA, Adjoint chargé de l'Environnement, indique qu'une enquête publique s'est déroulée du 05 Septembre 2016 au 03 Octobre 2016 dans le cadre de l'autorisation de **créer une déchetterie à Golbey**. Cependant, la déchetterie étant déjà construite et en service, il ne s'agit que d'une régularisation.

Le Conseil Municipal donne un **avis favorable**.

12. TARIF PÉRISCOLAIRE POUR DÉPASSEMENT D'HORAIRE

Madame MAURICE, chargée des affaires scolaires et périscolaires, propose d'instaurer un **tarif spécial** pour tout quart d'heure entamé après les horaires définis dans le règlement intérieur des temps périscolaires. En effet, il arrive fréquemment que certains parents soient en retard pour venir chercher leur enfant à la garderie ou au centre aéré pour diverses raisons.

Le Conseil Municipal **décide de fixer à 5 € le quart d'heure hors temps périscolaire** mais demande que la raison soit évaluée avant de facturer.

13. QUESTIONS DIVERSES

- Madame LEMOINE donne quelques informations sur la mutuelle cantonale (MTRL) et précise que les personnes intéressées doivent s'inscrire au Crédit Mutuel.
- Monsieur FERINA indique qu'une commission va être créée par le SICOVAD pour tenter de baisser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), baisse qui peut intervenir si les administrés améliorent la performance du tri. Des actions vont être engagées afin d'inciter le compostage, l'amenée des déchets en déchetterie. La communication va être renforcée par SICOVAD.

- La cérémonie des récompenses des Maisons Fleuries aura lieu à la Maison de Chavelot le Mercredi 19 Octobre 2016.
- Concernant les concessions de cimetière échues, Monsieur ALLAIN précise qu'il va, accompagné de la secrétaire, Mme CHARTON, procéder au marquage des concessions à renouveler. Une soixantaine d'entre elles sont concernées.
- Monsieur MAURICE fait remarquer que des voitures stationnent régulièrement sur l'emplacement réservé aux bus à la sortie de l'école. La police municipale de Thaon en sera informée afin de verbaliser.

La séance est levée à 20 h 40

Les membres du Conseil Municipal,

ALLAIN Francis	
BRICE Daniel	Excusé
EDEL Mireya	Excusée
FÉRINA Christian	
FORLER Elisabeth	
JACQUOT Mireille	
JACQUOT Nathalie	
KURTZMANN Alexandra	
LAMBERT Rénaud	
LEMOINE Marie-Line	
MAURICE Daniel	
MAURICE Jennifer	
PRÉVOT Olivier	Procuration donnée à Monsieur THOMAS Claude
THOMAS Claude	

